



Conférence de presse de la Coalition Rouge



Je vous remercie d'être ici présent ce matin pour notre conférence de presse. Je suis ravi de me joindre au conseil d'administration de la Coalition rouge et j'ai hâte de contribuer mes efforts à l'objectif d'éradiquer le racisme systémique et le profilage racial de notre société. Nous profitons de l'occasion pour affirmer à nouveau que le racisme systémique et le profilage racial sont réels, qu'ils se manifestent dans la société québécoise et qu'ils n'ont pas leur place dans le Québec d'aujourd'hui et, plus important encore, dans le Québec de demain que nous voulons pour nos enfants et nos petits-enfants. Peu de gens remettent en question la nécessité d'éliminer cette injustice sociale et la nécessité d'une action réelle qui mène à un réel changement maintenant. Dans une démocratie dédiée à la primauté du droit et aux droits de la personne, nous nous attendons à ce que le gouvernement mène la voie de la réforme en adoptant des lois et en adoptant des politiques qui nous apporteront des changements. Malheureusement, la réponse des gouvernements aux demandes de changement réel demeure inadéquate. Bien que les politiciens et les fonctionnaires utilisent des mots nobles pour dénoncer le profilage racial et promettre une réforme, ce qu'ils livrent est beaucoup de rien. Si vous pensez que j'exagère, considérez notre histoire récente.

1. CAMÉRAS CORPORELLES

Le 2 juin 2020, une semaine après le meurtre de George Floyd, la mairesse Valérie Plante a ajouté la voix de Montréal au chœur des politiciens nord-américains exprimant leur indignation face à ce crime insensé. La mairesse Plante a déclaré que la police de Montréal serait équipée de caméras corporelles et je cite « dès que possible ».

Plus de trois ans se sont écoulés depuis cette conférence de presse, pas de caméras corporelles en vue à Montréal. Alors que Montréal s'est engagée pour une période de trois ans d'inaction, la GRC et la ville de Toronto ont équipé leurs policiers de caméras corporelles, rejoignant ainsi les rangs d'autres corps policiers nord-américains qui ont considéré les caméras corporelles comme des équipements de police standard pendant des années.

Les caméras corporelles ne sont pas une panacée pour éradiquer le profilage racial. Mais on ne peut nier que cet équipement modifierait le comportement des policiers dans leurs rapports avec le public. On ne peut nier que les caméras corporelles améliorent la transparence de relations policières avec le public. Le 7 juin de cette année, un juge de l'Ontario a rejeté une cause criminelle parce qu'un agent de police de Toronto a délibérément éteint sa caméra corporelle lors de l'arrestation d'un suspect. De plus, les lignes directrices du Service de police de Toronto prévoient des sanctions pour les policiers qui éteignent leurs caméras corporelles pendant qu'ils sont en service. La police de Toronto est clairement plus engagée dans la transparence avec la population qu'elle dessert que la police de Montréal.

2. LUAMBA C. PG QUÉBEC

Le 25 octobre 2022, le juge Michel Yergeau de la Cour supérieure a rendu son jugement dans l'affaire Luamba. Le PG Québec. Ce jugement a porté un coup dur au profilage racial des véhicules en invalidant l'article 636 du Code de la sécurité routière du Québec. La loi qui permet à la police d'arrêter n'importe quel automobiliste, n'importe quand, n'importe où sans être tenu de fournir une raison quelconque pour l'arrêt.

Une loi qui a donné une couverture juridique aux interceptions de "Noirs au volant" de trop de personnes racialisées innocentes. Une loi appuyée par une décision majoritaire 5/4 de 1990 de la Cour suprême du Canada appelée Ladouceur. Dans son opinion dissidente de 1990, le juge Sopinka de la Cour suprême a prédit à juste titre que le maintien de ce type de loi engendrerait des interpellations policières motivées par des considérations raciales. Les termes « racisme systémique » ou « profilage racial » n'existaient pas en 1990. Au lieu de se conformer au jugement Luamba et d'accepter qu'après 32 ans, il était grand temps que Ladouceur soit renversé, le gouvernement du Québec a interjeté appel du jugement, nous assurant des années de retard supplémentaire et plus d'interceptions de "Noirs au volant" de personnes racialisées. Parce que, selon le premier ministre Legault, « nous devons laisser les policiers faire leur travail ».

3. INTERPELLATIONS POLICIÈRES DANS L'ESPACE PUBLIC (VÉRIFICATION DE RUES)

Le 22 juin de cette année, le chef de la Police de Montréal, Fady Dagher, a rejeté la recommandation contenue dans le rapport final d'une étude demandée par la police de Montréal qu'un moratoire soit décrété sur toute interpellation policière qui n'est pas justifiée par l'enquête sur un crime spécifique ou par le soupçon raisonnable d'activité illégale. Le chef de police Dagher a déclaré que la véritable solution à l'injustice du profilage racial réside dans le changement de la culture policière. Il ne fait aucun doute que le Service de Police de la ville de Montréal doit être réinventé. Engager l'objectif du changement de culture, bien que louable, ne devrait pas devenir la réponse robotique à ceux qui plaident pour le changement maintenant. Un véritable changement exige une action réelle. Le rejet d'un moratoire sur les interpellations policières dans l'espace public et favorisant plutôt les efforts visant le changement de culture garantit que le rythme de la réforme continuera d'être glacial au mieux.

4. L'ÉCHEC DU GOUVERNEMENT

Notre Assemblée nationale est censée être le lieu où les lois sont promulguées et les politiques adoptées pour créer une société plus juste. Trop souvent, cependant, la politique fait obstacle à la justice et notre droit ne répond pas aux attentes de la société qu'elle est censée servir. Lorsque cela se produit, les personnes vulnérables et les marginalisés doivent chercher à obtenir justice dans nos tribunaux.

5. CORRIGER LE DÉSÉQUILIBRE DES POUVOIRS

Lorsque des personnes racialisées sont interceptées par la police dans la rue, un déséquilibre de pouvoir évident prévaut lors de ces contacts. Ce déséquilibre de pouvoir persiste dans nos tribunaux et dans le système de justice, car la police et les services de police bénéficient d'une représentation juridique bien financée. Notre système de justice est compliqué, lent et coûteux et ces caractéristiques de notre système de justice jouent contre des victimes de profilage racial qui cherchent à obtenir justice.

6. LE PROJET LARP

Aujourd'hui, la Coalition rouge annonce le lancement d'une initiative unique :

Avocats contre le profilage racial (ACPR)

Ce projet est l'idée de Joel De Bellefeuille, le fondateur et directeur général de la Coalition rouge qui, je crois, est en grande partie lié à son expérience vécue avec notre système de justice.

L'objectif principal de ce projet est de corriger ce déséquilibre de pouvoir en encourageant les victimes de profilage racial à se manifester, à s'exprimer et en offrant aux victimes de profilage racial une représentation juridique vigoureuse. Aider les victimes de profilage racial à obtenir la mesure de justice dans nos tribunaux que nos gouvernements ne prévoient pas dans nos lois et nos politiques publiques. Ce matin, nous communiquons avec les avocats québécois qui appuient la cause de l'élimination du profilage racial pour qu'ils se joignent à Avocats contre le profilage racial.

7. L'ANCIENNE JUGE DE LA COUR SUPRÊME ROSALIE SILBERMAN ABELLA - CITATION

En lançant cet appel à mes consoeurs et confrères, je voudrais citer certains passages d'un discours de l'ancienne juge de la Cour suprême Rosalie Silberman Abella prononcé lorsqu'elle a reçu la médaille d'honneur Ruth Bader Ginsburg 2023 de la World Jurist Association:

Et je cite :

“Nous sommes dans une mêlée générale morale et mesquine, un climat pollué par une insensibilité grandiloquente, l'antisémitisme, le racisme, le sexisme, l'islamophobie, l'homophobie et la discrimination en général. Trop souvent, la loi et la justice entretiennent une relation dysfonctionnelle. Trop souvent, la haine tue, la vérité est sans abri et les vies ne comptent pas. Nous devons remettre la justice aux commandes et, pour ce faire, nous devons remettre la compassion au service du droit et le droit au service de l'humanité.

Nous avons besoin d'une règle de justice, et pas seulement d'une règle de droit.

Sinon, à quoi sert la loi ?

Ou des avocats ?

À quoi sert l'État de droit s'il n'y a pas de justice ?

Et pour que la justice existe, nous ne devons jamais oublier comment le monde se présente à ceux qui sont vulnérables. C'est ce que je considère comme l'objectif majestueux du droit et le noble mandat de la profession juridique”.

- FIN DE LA CITATION.

7. L'ANCIENNE JUGE DE LA COUR SUPRÊME ROSALIE SILBERMAN ABELLA - CITATION

En lançant cet appel à mes consoeurs et confrères, je voudrais citer certains passages d'un discours de l'ancienne juge de la Cour suprême Rosalie Silberman Abeont vulnérables. C'est ce que je considère comme l'objectif majestueux du droit et le noble mandat de la profession juridique”.

Je n'ai jamais entendu une déclaration aussi lumineuse sur le véritable objectif de la loi, à savoir assurer la justice pour toutes et tous, en particulier pour les membres vulnérables et moins fortunés de notre société. Le discours de la juge Abella résonne et inspire parce qu'il est un rappel sincère pour moi-même, et un nombre incalculable, des raisons pour lesquelles nous sommes devenus avocates et avocats. J'encourage les avocates et avocats à se joindre à Avocats contre le profilage racial pour nous aider à bâtir une société plus juste et, selon les mots de la juge Abella, à poursuivre l'objectif majestueux de la loi et le noble mandat de la profession juridique.

8. COURS DE FORMATION JURIDIQUE CONTINUE

En guise de compliment à l'initiative Avocats contre le profilage racial, la Coalition rouge à l'intention d'offrir des cours de formation juridique continue qui seraient reconnus par le Barreau du Québec et qui compteraient pour notre obligation semestrielle obligatoire de 30 heures.

Ces cours seront offerts à tous les avocates et avocats mais ils seront particulièrement intéressants pour celles et ceux qui adhèrent au projet LARP et qui peuvent être retenus dans des dossiers qui présentent des enjeux de racisme systémique ou de profilage racial.

Je remercie encore une fois tout le monde, y compris les membres des médias qui jouent un rôle si important dans la sensibilisation du public aux questions de justice sociale dont nous parlons ce matin.

Il me ferai un plaisir de répondre à vos questions au cours de la période de questions et de commentaires de cette conférence de presse.

Merci.

Ralph Mastromonaco
www.mastromonaco.ca